

ESRS S2 – TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

DÉFINITIONS

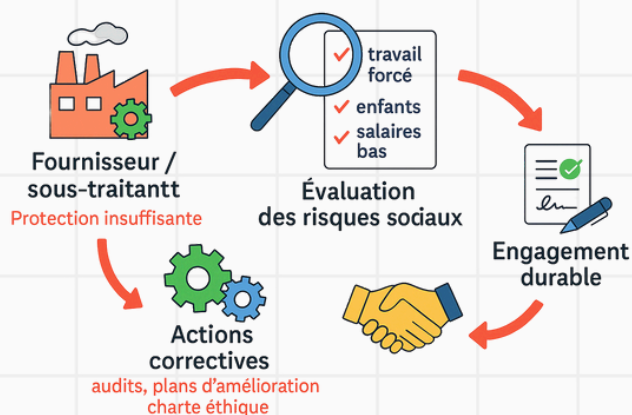
Cette norme concerne les travailleurs indirectement liés à l'entreprise, notamment ceux employés par les fournisseurs, sous-traitants et partenaires. Elle vise à garantir des conditions de travail éthiques dans toute la chaîne de valeur.

OBJECTIFS DE LA NORME

- Prévenir les atteintes aux droits humains chez les partenaires
- Renforcer la vigilance vis-à-vis des pratiques sociales des fournisseurs
- Promouvoir l'éthique sociale dans toute la chaîne de valeur
- Responsabiliser l'entreprise au-delà de ses propres effectifs



Chaîne de valeur & conditions de travail



ENJEUX PRINCIPAUX

- ⊘ Travail des enfants, travail forcé
- 💰 Rémunérations inéquitables
- Conditions de travail dégradées
- 🔍 Manque de transparence dans la sous-traitance

CE QUE L'ENTREPRISE DOIT PUBLIER :

- L'évaluation des risques sociaux chez les fournisseurs
- Les politiques de vigilance mises en place
- Les mesures de suivi ou d'audit des conditions de travail
- Les actions correctives engagées en cas de manquement
- Les engagements vis-à-vis des droits humains



greenviz.fr
hello@greenviz.fr
06 27 75 88 44